

modalités d'inscriptions

inscriptions aux stages nationaux des enseignants

1) COMMENT TROUVER UN STAGE ?

Ce catalogue de formation présente les différentes sessions par thème et par date, en précisant pour chaque formation les objectifs, les méthodes et contenus pédagogiques, le nombre de places ouvertes et le profil des stagiaires qui peuvent y participer. L'offre est également diffusée par Emailing directement aux enseignants sur l'adresse renseignée sur leur demande de licence.

2) QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les stages nationaux de formation continue sont ouverts aux enseignants qui interviennent au sein des clubs affiliés en autonomie pédagogique. Sont concernés les enseignants titulaires d'un diplôme d'État (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ou d'un diplôme de la branche (CQP MAM) qui peuvent être rémunérés, et pour la plupart des stages, les enseignants bénévoles titulaires du CFEB.

Les règles relatives à l'encadrement technique dans les clubs sont indiquées dans l'annexe 2 du RI fédéral sur l'enseignement et la formation : [consulter les textes officiels](#)

Pour bénéficier de cette offre de formation, les enseignants en activité dans les structures affiliées doivent être déclarés dans le contrat club de l'association dans laquelle ils interviennent.

Certains stages, comme les espaces nationaux de formation, sont ouverts aux enseignants et aux licenciés. Selon les stages, un grade minimum peut être demandé.

Dans le cadre de son engagement éthique et responsable, la FFJDA étudie toute les situations particulières des personnes souhaitant s'inscrire afin de faciliter leur particularité.

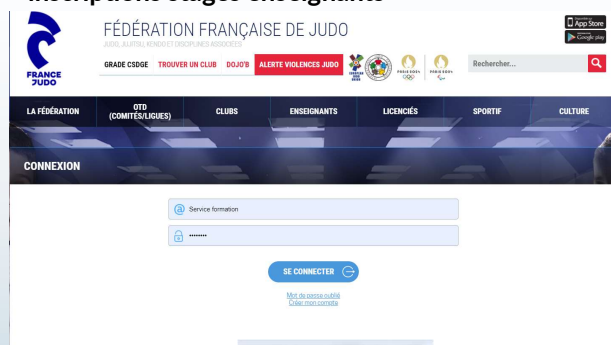
N'hésitez pas à nous contacter : Email : formation@ffjudo.com - téléphone : 01.40.52.16.65 / 16.51

3) COMMENT S'INSCRIRE ?

Les stagiaires s'inscrivent via le logiciel EVENT à partir de leur espace licencié.

L'enseignant sera directement convoqué au stage. Les candidats doivent s'engager à participer à la totalité du stage.

Se connecter sur le site, puis cliquer sur « Espace licencié » avec ses identifiants. Cliquer sur votre compte licencié et sur « inscriptions stages enseignants »



Financement des stages

Salariés

Financement par action collective :

Pour faciliter vos démarches, la demande de financement de l'action de formation est faite par la Fédération pour un groupe de 6 à 25 stagiaires salariés d'un club adhérent à l'AFDAS (OPCO de la branche sport) à jour de ses cotisations obligatoires pour la formation professionnelle. Le coût du stage comprenant les frais pédagogiques et les frais annexes (hébergement, restauration) seront versé directement à la fédération par l'AFDAS. Dans certains cas particulier, un reliquat correspondant à des frais dépassant le montant du plafond pourra être demandé.

Pour s'inscrire, l'enseignant salarié doit fournir les informations suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance
- Numéros Siret et AFDAS du club employeur et adresse mail de l'employeur
- Numéro de sécurité sociale
- Emploi occupé et date d'entrée dans l'entreprise
- Type de contrat de travail (CDI, CDD...)
- Catégorie socio-professionnelle (employé, technicien/agent de maîtrise, ingénieur/cadre, dirigeant bénévole)
- Niveau de formation

Financement individuel :

En l'absence d'un financement par action collective porté par la Fédération, un enseignant salarié d'un club adhérent à l'AFDAS (OPCO de la branche sport) ou un autre OPCO, à jour de ses cotisations obligatoires pour la formation professionnelle peut faire une demande de financement individuel auprès de l'AFDAS via l'espace employeur du club. Les frais pédagogiques sont versés à la FFJDA par subrogation (convention) et les frais annexes (hébergement, restauration, voire déplacement) directement au club.

Bénévoles, enseignants non-salariés, enseignant n'ayant pas obtenu le financement :

Possibilité d'être pris en charge des frais pédagogiques par la FFJDA en remplissant le formulaire de demande de bourse de formation [en cliquant ici](#).

Pour être éligibles à percevoir un financement pour la formation de leur enseignant, les clubs doivent suivre la procédure indiquée (signature et tampon du président club, comité et CTF).

À noter : les demandes pour les enseignants titulaires du CFEB inscrits dans une démarche d'accès à la filière de formation qualifiante ainsi que pour les dossiers concernant des féminines seront retenues en priorité.

Pour vous accompagner dans vos démarches de financement

Le secrétariat de la formation est à votre disposition pour toute information complémentaire :

Email : formation@ffjudo.com - téléphone : 01.40.52.16.65 / 16.51

Vous pouvez également prendre contact avec le responsable administratif de votre ligue. Retrouvez les coordonnées en [cliquant ici](#)

Des informations sont disponibles sur le site fédéral dans l'espace formation expliquant les démarches à effectuer par le club auprès de son OPCO pour le financement : [cliquer ici](#)